

**COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE****COMPTE RENDU DE SEANCE****Séance du 15 Novembre 2019**

L' an 2019 et le 15 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

**Présents** : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence,  
**MM** : BRANDELY François, CHAMBONNIERE Laurent, SEMBEL Joël, SOUBRE Jean-François, TISSIER René, TORRES Jean-Eric

Absent(s) ayant donné procuration : M. NAZON Max à M. JARLIER Dominique  
Absent(s) : M. FAURE Fabien

**DECISIONS**

**réf**: 2019\_265 objet : **Plan Local d'Urbanisme : choix du commissaire enquêteur et lancement de l'enquête publique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée du projet Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les demandes d'avis des *personnes publiques associées* sont collectées et analysées pour préparer l'enquête publique à venir.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi le tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Michel GUY a été désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la nomination de Mr GUY en tant que commissaire enquêteur
- **CHARGE** Mr le Maire de réaliser les démarches pour débiter l'enquête publique

**réf**: 2019\_266 objet : **Signature d'un contrat de prêt à usage - Parcelle ZN 191 au lieu-dit "Chez Chocol" - Chabory Sébastien**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a signé avec Monsieur CHABORY Sébastien, domicilié au Deveix, un contrat de prêt à usage pour la parcelle ZN 191 au lieu-dit "Chez Chocol" pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2019.

Il indique que Monsieur CHABORY Sébastien, serait intéressé de nouveau pour exploiter ladite parcelle, d'une superficie de 7 ha 90 a 30 ca, pour une durée de 3 ans.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après que Madame CHABORY Bernadette ait quitté la salle, et après en avoir délibéré,

- Décide de concéder à titre de prêt à usage gratuit conformément aux articles 1875 et suivants du Code Civil, à Monsieur CHABORY Sébastien, domicilié au Deveix 63210 Rochefort-Montagne, la parcelle ZN 191 (superficie 7 ha 90 a 30 ca) à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

- Charge Monsieur le Maire de signer avec l'intéressé un contrat de prêt à usage.

**réf : 2017\_267 objet : Décision modificative N°7 (Crédits supplémentaires) - Budget principal**

Sens	Compte	Libellé	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D	7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation log vacants		1 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES F</b>			<b>0 €</b>	<b>1 000 €</b>
R	7381	Taxe additionnelle droits mutation		1 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES F</b>				<b>1 000 €</b>

**réf : 2019\_268 objet : Décision Modificative N°6 (Virement de crédits) - Budget principal**

Sens	Compte	Libellé	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D	2313-10042	Aménagement Plateforme Centre de Tri	- 8 560 €	
D	2188	Autres immobilisations corporelles	- 1 500 €	
D	2183	Matériel de bureau et Matériel Informatique		+ 10 060 €
D	2151	Réseaux de voirie	- 33 540 €	
D	2315-10043	Travaux de voirie 2019		+ 33 540 €
<b>TOTAL DES DEPENSES F</b>			<b>- 43 600€</b>	<b>+ 43 600 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES F</b>			<b>0 €</b>	

**réf : 2019\_269 objet : Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame PESCHARD Céline, de renouveler la convention de mise à disposition d'un local, situé route de Clermont pour mettre en place des ateliers d'arts floraux.

Après avoir évoqué avec l'intéressée un certain nombre de points concernant son activité, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** de mettre à disposition un local situé route de clermont au profit de Madame PESCHARD Céline.
- **Autorise** le Maire à signer avec l'intéressée une convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er octobre 2019 pour une durée d'un an moyennant la somme de 240 € par an.

Le Maire  
Dominique JARLIER

